

COMMUNE DE LIGINIAC

DECISION DU MAIRE N° 2025-011

Le maire de la commune de LIGINIAC,

Vu la délibération N°2024-035 l'autorisant à prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

DECIDE

**Article 1**

Afin de maintenir le cimetière de la commune de Liginiaç dans un bon état d'entretien, la commune a souhaité engager une procédure de reprise des concessions en état d'abandon. Un procès-verbal de constat d'abandon a été dressé le 25 juin 2021, en présence de Monsieur Jean-Claude VINCENT, deuxième adjoint au Maire et de Madame Christel ANTUNES, agent communal en charge de la gestion du cimetière.

Comme le prévoit la loi, après un délai d'au moins trois ans, un second procès-verbal de constat de l'état d'abandon a été dressé en présence de Monsieur Jean-Claude VINCENT, deuxième adjoint au Maire et de Madame Christel ANTUNES, secrétaire générale de la mairie de LIGINIAC, le 25 septembre 2025.

Il résulte de ces 2 constats qu'il y a 23 tombes en état d'abandon dont la liste figure ci-après.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ces articles L. 2223-17 et R. 2223-18,

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence, que les dernières inhumations remontent à plus de 10 ans et qu'elles sont en état d'abandon selon les termes de l'article R. 2223-13 du Code Général des collectivités Territoriales.

Considérant que cette situation constitue une violation de l'engagement souscrit par l'attributaire de ladite concession, en son nom et au nom de ses successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle nuit au bon ordre et à la décence du cimetière.

Monsieur le Maire décide :

- De reprendre les concessions listées ci-dessous au nom de la commune et à les remettre en service pour de nouvelles inhumations :

Allée	Concession N°	NOM	Date de la concession	Date de la dernière inhumation
A	10	MARTINOT Jean	28/03/1922	Inconnue
A	34	YEUX Baptiste	30/12/1928	30/01/1935
A	39	SIMONET Jean	23/02/1915	10/11/1921
A	43	DAMIEN François	02/04/1918	06/03/1921
A	48	SABATINI Salvatore	01/08/1931	25/06/1930

Allée	Concession N°	NOM	Date de la concession	Date de la dernière inhumation
A	66	GREGOIRE	Acte de notoriété	06/04/1988
A	67	Inconnu	Acte de notoriété	28/03/1927
B	74	MERY Marie	03/08/1932	Inconnue
B	85	CHABRAT Victor	25/04/1920	15/08/1960
B	92	GILBERT Léonard	09/04/1918	14/06/1943
B	98	DONNADIEU	02/01/1918	01/11/1921
B	99	CHABRAT TADARY	Acte de notoriété	27/02/1928
B	105	MOUEIX AUBESSARD	Acte de notoriété	24/03/1946
C	155	SIRIEIX Jean	13/12/1908	15/01/1984
C	161	GIRAUDOUX Antoine	02/04/1918	Inconnue
C	163	GIRAUDOUX Jean	25/12/1908	Inconnue
D	188	JARRIGE Jean	09/10/1936	11/11/1941
D	201	VACHER Appollon	10/07/1909	05/05/1909
D	222	MINARD Jean	02/03/1909	14/02/1912
D	223	LONVERT Antoine	04/01/1909	13/12/1964
D	226	VEYSSET Jean	25/12/1908	10/01/1929
D	228	ESTEVE François	09/03/1909	08/01/1932
D	229	DONNADIEU Noémie	02/04/1918	Inconnue

**Article 2 :**

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, notifiée au comptable public en charge des finances de la commune et inscrite au registre des décisions.

Envoyé en préfecture le 03/11/2025  
 Reçu en préfecture le 04/11/2025  
 Publié le 04/11/2025  
 ID : 019-211911300-20251031-DM2025011-AR



A Liginiac, le 31 octobre 2025

Frédéric BIVERT, Maire de Liginiac

